

110^{ème} anniversaire du déclenchement de la Grande Guerre

L'année 2024 sera l'année des 80 ans du débarquement des alliés en Normandie, des jeux olympiques et paralympiques. Mais il ne faudrait pas que ces deux événements mettent en sourdine l'anniversaire du déclenchement de la 1^{ère} Guerre Mondiale. En effet, le souvenir de la Grande Guerre qui a marqué l'histoire familiale de tant de familles costarmoricaines doit continuer à être commémoré.

Aussi, la délégation militaire départementale des Côtes d'Armor propose aux communes en y associant le conseil départemental, de participer à deux activités qui permettraient de se remémorer cet événement majeur de l'histoire nationale, communale et familiale.

Il vous est proposé d'identifier les lieux-mêmes qui ont accueilli des unités, des hôpitaux militaires ou des antennes médicales au travers la mise en place de plaques. D'un format de 400 x 300 mm, elle serait composée d'une photo d'époque et d'un rappel historique. Placée sur la voie publique, elle pourrait également servir de point d'appui pour la création ultérieure de parcours de mémoire à faire en voiture, à vélo ou en randonnée. En parallèle, il pourrait être mis en place, durant les mois d'octobre et novembre 2024, des expositions dans les communes partenaires qu'elles aient accueillies ou pas des unités.

Au-delà de cette opération, il vous est proposé également le projet du passage de la flamme du soldat inconnu dans les communes partenaires en novembre 2024. Une délégation costarmoricaine représentative des acteurs de cette activité mémorielle se rendrait à l'Arc de Triomphe le 6, 7 ou 8 novembre 2024 pour recueillir symboliquement la flamme. Elle serait amenée dans le département où elle serait alors divisée pour les 6 parcours en relais qui convergeraient vers Saint-Brieuc pour l'allumage des vasques du monument aux morts le 11 novembre à 11 heures. Cependant, il serait offert la possibilité pour les communes partenaires traversées de conserver une part de la flamme pour la cérémonie de leur propre 11 novembre. Les participants à ces relais seraient des jeunes et des moins jeunes sportifs en incluant des militaires d'actives.

Ces activités ambitieuses nécessitent le concours des communes, des communautés de communes ou d'agglomération et du département, la délégation militaire ne peut rien seule. En outre, ce serait de toute façon les vider de leur sens si je me retrouvai seul à porter cette activité qui doit permettre de rassembler des personnes de tout âge et venant de tout le département. Je souhaite pouvoir connaître fin octobre les communes qui seraient intéressées à participer au projet pour pouvoir commencer à entrer dans sa co-construction avec vous.

Je remercie l'Association des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor de m'avoir permis de vous informer directement.

Merci d'envoyer vos réponses à l'adresse suivante : dmd22.cmi.fct@intradef.gouv.fr

